



POLEM constitué entre la Métropole de Lyon et les Communautés d'agglomération de Saint-Étienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois, la communauté de communes de l'Est Lyonnais et la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Siren : 200031953)
FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle métropolitain
Commune siège	Givors
Arrondissement	Lyon
Département	Rhône
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	16/04/2012
Date d'effet	16/04/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Gael PERDRIAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison du Fleuve Rhône
Numéro et libellé dans la voie	1 place de la Liberté
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	69700 Givors
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	2 072 911
-----------------------------	-----------

Densité moyenne 1 139,29

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
38	CA Porte de l'Isère (CAPI) (243800604)	CA
69	CA Villefranche Beaujolais Saône (200040590)	CA
69	CC de l'Est Lyonnais (CCEL) (246900575)	CC
69	Métropole de Lyon (200046977)	CC
42	Saint-Etienne Métropole (244200770)	Métropole

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales
Développement et aménagement social et culturel
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
- Activités culturelles ou socioculturelles
Aménagement de l'espace
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 - millésimée 2020)